



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 24 Septembre 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260924-D2026-9-7-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2026

Publication : 07/10/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

18 septembre 2026

Effectif du Conseil Communautaire : **55**

Nombre de membres présents : **41**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **1**

Nombre de membres absents : **1**

Objet : Modification de l'autorisation de programme n°100 : construction de la déchèterie de Vire

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la commune de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, et dans l'attente des prochaines élections municipales à venir, le Conseil Communautaire est appelé à se réunir avec **49 conseillers titulaires**.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE			Mme Vanessa LARCHER		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Lucien BAZIN		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
LA VILLETTE					
M. Arnaud BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u>					
Mme Vanessa LARCHER	X				
<u>TERRES-DE-DRUANCE</u>					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
<u>BEAUMESNIL</u>					
M. Gilles PORQUET	X				
<u>CAMPAGNOLLES</u>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u>					
M. Denis JOUAULT	X				
<u>LE MESNIL-ROBERT</u>					
M. Anthony LEROYER	X				
<u>NOUES-DE-SIENNE</u>					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
<u>PONT-BELLANGER</u>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u>					
Mme Anita GUILLOUET	X				
<u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u>					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Frédéric TREFEU	X				
<u>VIRE NORMANDIE</u>					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER				X	
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ					X
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER			M. Corentin GOETHALS		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Régis PICOT			M. Sylvain DELANGE		
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD	X				
TOTAL	41	0	6	1	1
Nombre de Membres en exercice	55				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	28				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	47				

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente,, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu la délibération D°2023-09-5-4 du 28 septembre 2023 ayant pour objet le non assujettissement du budget REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ;

Vu la délibération n°D2024-4-4-3-6a du 11 avril 2024 révisant l'autorisation de programme pour cette opération ;

Vu la délibération n°D2025-3-2-5a du 2 avril 2025 révisant l'autorisation de programme pour cette opération ;

Vu la délibération n°D2026-3-2-2a du 5 mars 2026 révisant l'autorisation de programme pour cette opération ;

Considérant qu'afin de finaliser les travaux de la déchèterie, il convient de réajuster l'autorisation de programme pour cette opération comme suit en appui de la décision modificative n°2 ;

Autorisation de programme n° 100 – Construction d'une déchèterie – Bâtiment de Réemploi

Dépenses prévisionnelles

autorisation de programme	Total AP	BP - 2022	BP - 2023	BP -2024	BP -2025	BP -2026	DM -2026
Chapitre 20	13 487.89 €	0.00 €	13 487.89 €				
Chapitre 21	259 889.00 €					259 889.00 €	
Chapitre 23	3 474 224.22 €			73 969.19 €	1 980 144.03 €	1 280 111.00 €	140 000.00 €
	3 747 601.11 €	0.00 €	13 487.89 €	73 969.19 €	1 980 144.03 €	1 540 000.00 €	140 000.00 €

financements prévisionnelles

autorisation de programme AP	Total AP	BP - 2022	BP - 2023	BP -2024	BP -2025	BP -2026	DM -2026	BP - 2027
EMPRUNT	3 241 643.63 €			2 000 000.00 €		1 101 643.63 €	140 000.00 €	
FONDS PROPRE	13 487.89 €	0.00 €	13 487.89 €					
FCTVA	492 469.59 €				202 903.59 €	84 236.00 €		205 330.00 €
Total des financements	3 747 601.11 €	0.00 €	13 487.89 €	2 000 000.00 €	202 903.59 €	1 185 879.63 €	140 000.00 €	205 330.00 €

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 8 septembre 2026 et du Bureau communautaire réuni le 9 septembre 2026, le Conseil Communautaire décide :

- de réviser l'autorisation de programme 100 telle que présentée ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant, à engager les dépenses dans la limite de de l'opération de programme révisée et mandater les dépenses afférentes à hauteur des crédits de paiement ouverts au budget REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Etant précisé que les paiements pour l'exercice 2026 sont inscrits au budget REOM 2026.

Cette opération de programme prendra fin en 2027 avec l'encaissement du FCTVA (N+1)

VOTE

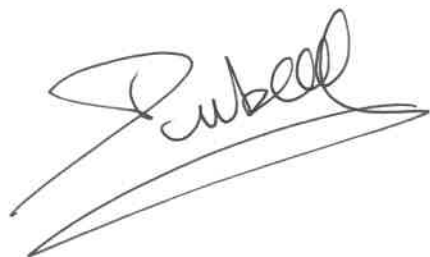
Vote ordinaire à main levée :

Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau

